



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

**Conférence des directeurs et directrices des écoles
du degré secondaire supérieur (CODESS)
Konferenz der Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der
Mittelschulen**

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg
T +41 26 305 12 41
www.fr.ch/S2

Standard pour équipements BYOD dans les écoles du S2

Cette fiche décrit le matériel informatique que chaque élève de première année des écoles du secondaire 2 (S2) doit obligatoirement prendre avec lui dès le premier jour de cours.

1 Principe fondamental

Les écoles du S2 appliquent le principe AVEC/BYOD pour les élèves pendant les cours. Cela veut dire pour les élèves "Apportez votre propre matériel", ou en anglais : "Bring your own device". BYOD facilite l'intégration transversale des MITIC à l'école et l'apprentissage de l'informatique, car le même appareil peut être utilisé par les élèves pendant les cours, pour leurs projets et devoirs ainsi qu'à la maison.

2 Equipement

L'équipement de l'élève doit satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- > Ordinateur portable avec système d'exploitation Windows (version 10 S non autorisée) ou MacOS
- > Taille de l'écran : \geq 12 pouces
- > Batterie : longue autonomie permettant de tenir au moins 5 heures sans recharge
- > Mémoire vive \geq 4 GB ;
- > Disque dur d'une capacité \geq 128 GB
- > Interface WLAN selon norme 802.11 g/n
- > Clavier Suisse français ou allemand (par ex. QWERTZ)
- > Accessoires : souris optique USB ou touchpad, écouteurs ou casque audio, protection pour le transport (sac à dos ou sacoche rembourrée)

Recommandation :

Si nécessaire, souscrire une assurance privée contre le vol (vérifier auprès de l'assurance ménage) et étiqueter toutes les pièces et accessoires de l'appareil !

3 Logiciels

Mis à part, le système d'exploitation et un navigateur web (par exemple Chrome, ...) tous deux mis à jour dans leur dernière version disponible, aucun logiciel n'est requis. Attention, la version en mode S de Windows n'est pas autorisée car elle ne permet pas l'installation d'applications en dehors de celles du Windows Store.

La suite de programmes [Office 365](#) est fournie gratuitement par le canton.

Sécurité pour les machines Windows : protection contre les virus activée (Windows Defender).